

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 3020)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Aubert

à l'amendement n° 15 de M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.